CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PUBLICITE

Mars 2024

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

Broons-sur-Vilaine

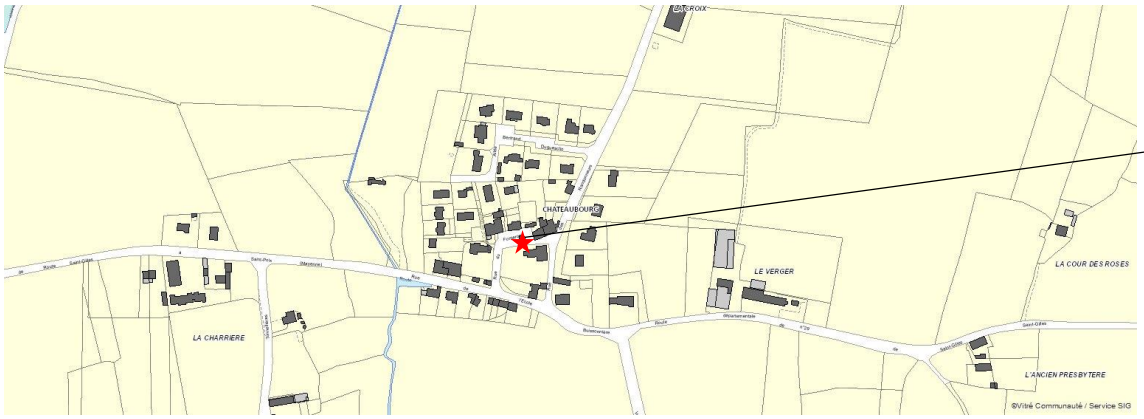

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

Sites avec panneaux A2 :
- Mairie
- Salle communale Henri Grouès
- Salle communale de Broons sur Vilaine
- Rue Blaise Pascal
- Rue des Mouettes
- Chemin piéton parallèle à la rue des Albatros

AFFICHAGES A2 installées le 14 février 2024

Mairie

Mairie

AFFICHAGES A2 installées le 15 février 2024

Salle Henri Grouès

Broons sur Vilaine

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

AFFICHAGES A2 installées le 14 février 2024

Rue des Mouettes

Boulevard de la Liberté

Rue Blaise Pascal

Rue Blaise Pascal

Cheminement piéton parallèle à la rue des Albatros

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

SITE INTERNET DE LA VILLE : publication du 14 février 2024

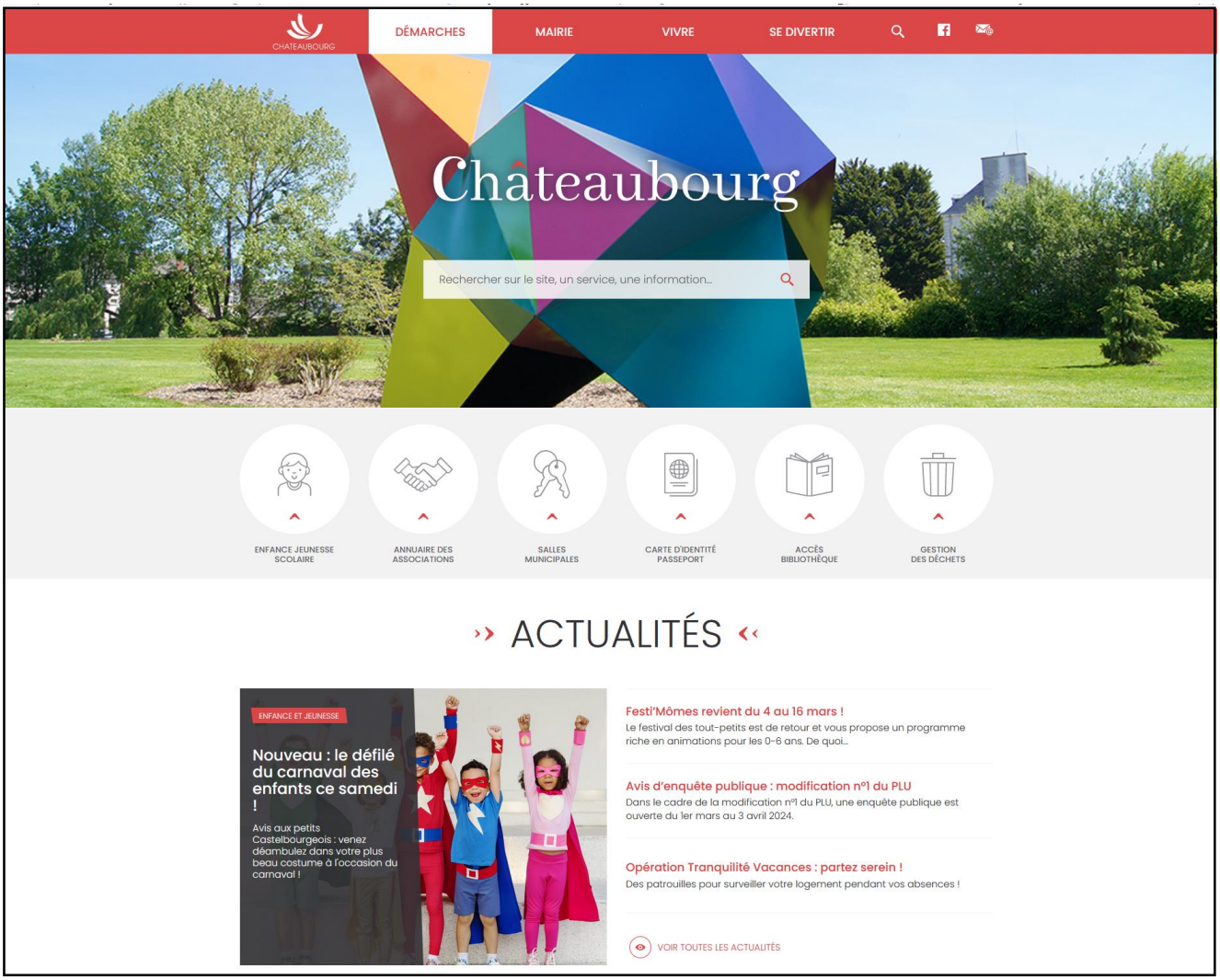

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

SITE INTERNET DE LA VILLE : publication du 14 février 2024

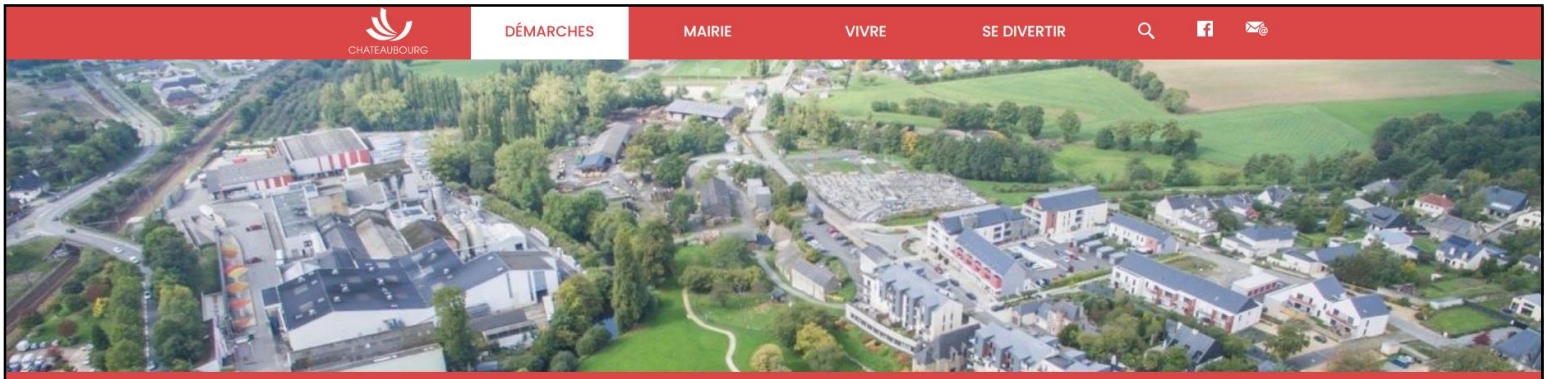

›› ENQUÊTES PUBLIQUES ET REGISTRES

Divers projets sont soumis à enquête publique : documents d'urbanisme, installations classées pour la protection de l'environnement, projets routiers...

Vous êtes ici : Accueil › Vivre › Urbanisme › Enquêtes publiques et registres

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Objet : modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de Bellevue afin de permettre une utilisation plus économe des sols et favoriser une plus forte densité de logements au cœur de l'agglomération.

> Arrêté d'ouverture d'enquête publique

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Châteaubourg, du **vendredi 1er mars à 9h, au mercredi 3 avril 2024 à 17h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie de Châteaubourg, les :

- **lundi 1er mars 2024 de 9h à 12h**
- **mercredi 13 mars de 16h à 18h**
- **mercredi 3 avril 2024 à de 14h à 17h30**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur www.chateaubourg.fr et en mairie.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

– par écrit dans le registre d'enquête disponible en mairie

– par écrit et par oral auprès de la commissaire-enquêtrice lors des permanences,

– par courrier : Mairie de Châteaubourg – à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêtrice – 5 place de l'Hôtel de Ville – 35220 Châteaubourg, en précisant l'objet « enquête publique – PLU – modification n°1 »

– par mail à l'adresse enquete.publique@chateaubourg.fr

– via le formulaire disponible ci-dessous :

Prénom / Nom

Prénom | Nom

Sans titre

☐ En envoyant ce formulaire, **j'accepte que mes données personnelles soient utilisées** pour mener à bien ma demande. En savoir plus *

Envoyer

CONTACTS

Service Aménagement Travaux Urbanisme

5 Place de L'Hôtel de Ville
35220 Châteaubourg

02 99 00 31 47

mairie@chateaubourg.fr

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

SITE INTERNET DE LA VILLE : publication du 14 février 2024

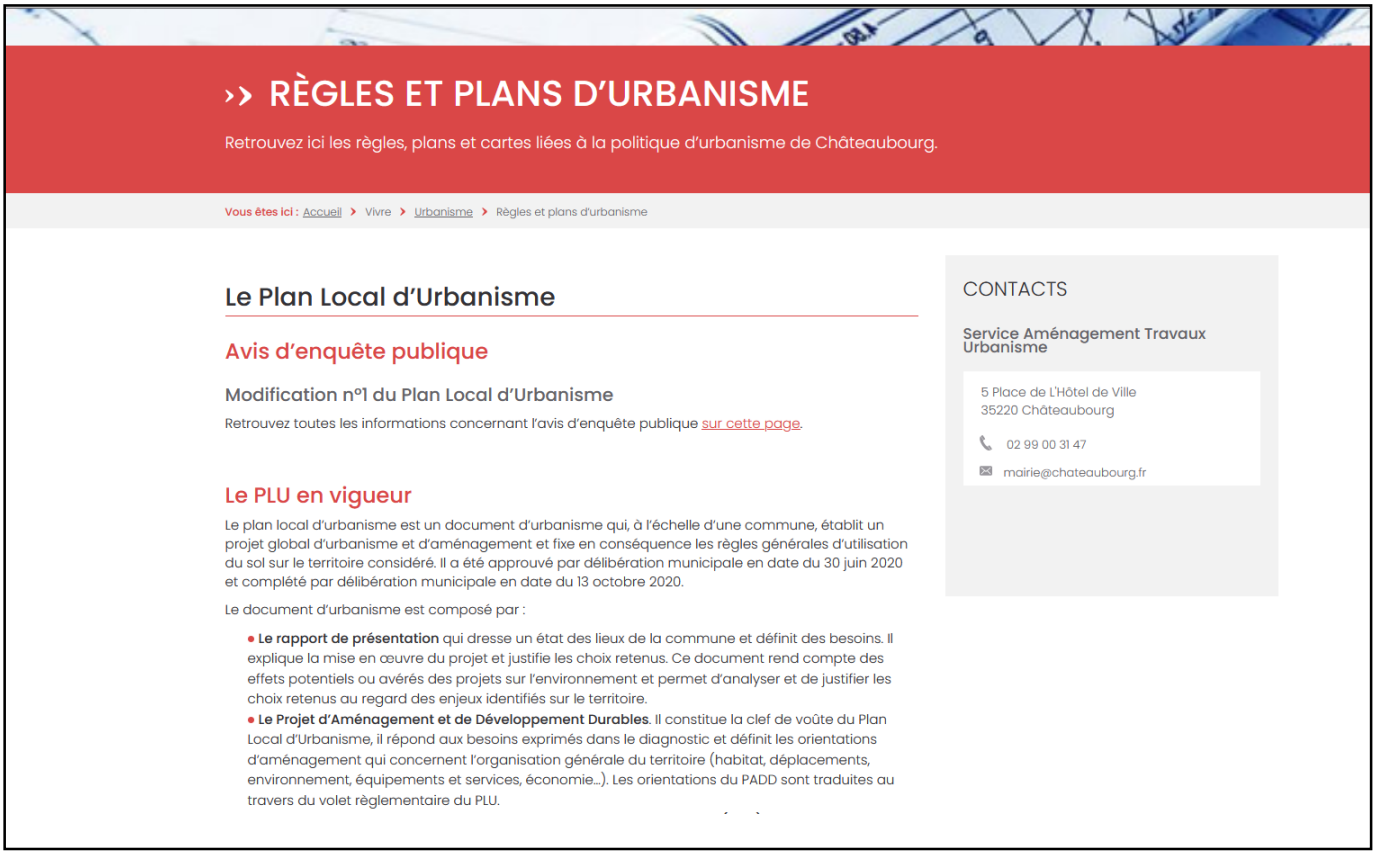

›› RÈGLES ET PLANS D'URBANISME

Retrouvez ici les règles, plans et cartes liées à la politique d'urbanisme de Châteaubourg.

Vous êtes ici : Accueil › Vivre › Urbanisme › Règles et plans d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Retrouvez toutes les informations concernant l'avis d'enquête publique sur cette page.

Le PLU en vigueur

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il a été approuvé par délibération municipale en date du 30 juin 2020 et complété par délibération municipale en date du 13 octobre 2020.

Le document d'urbanisme est composé par :

- **Le rapport de présentation** qui dresse un état des lieux de la commune et définit des besoins. Il explique la mise en œuvre du projet et justifie les choix retenus. Ce document rend compte des effets potentiels ou avérés des projets sur l'environnement et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**. Il constitue la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme, il répond aux besoins exprimés dans le diagnostic et définit les orientations d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire (habitat, déplacements, environnement, équipements et services, économie...). Les orientations du PADD sont traduites au travers du volet règlementaire du PLU.

CONTACTS

Service Aménagement Travaux Urbanisme

5 Place de L'Hôtel de Ville
35220 Châteaubourg

02 99 00 31 47

mairie@chateaubourg.fr

FACEBOOK : publication du vendredi 1er mars 2024

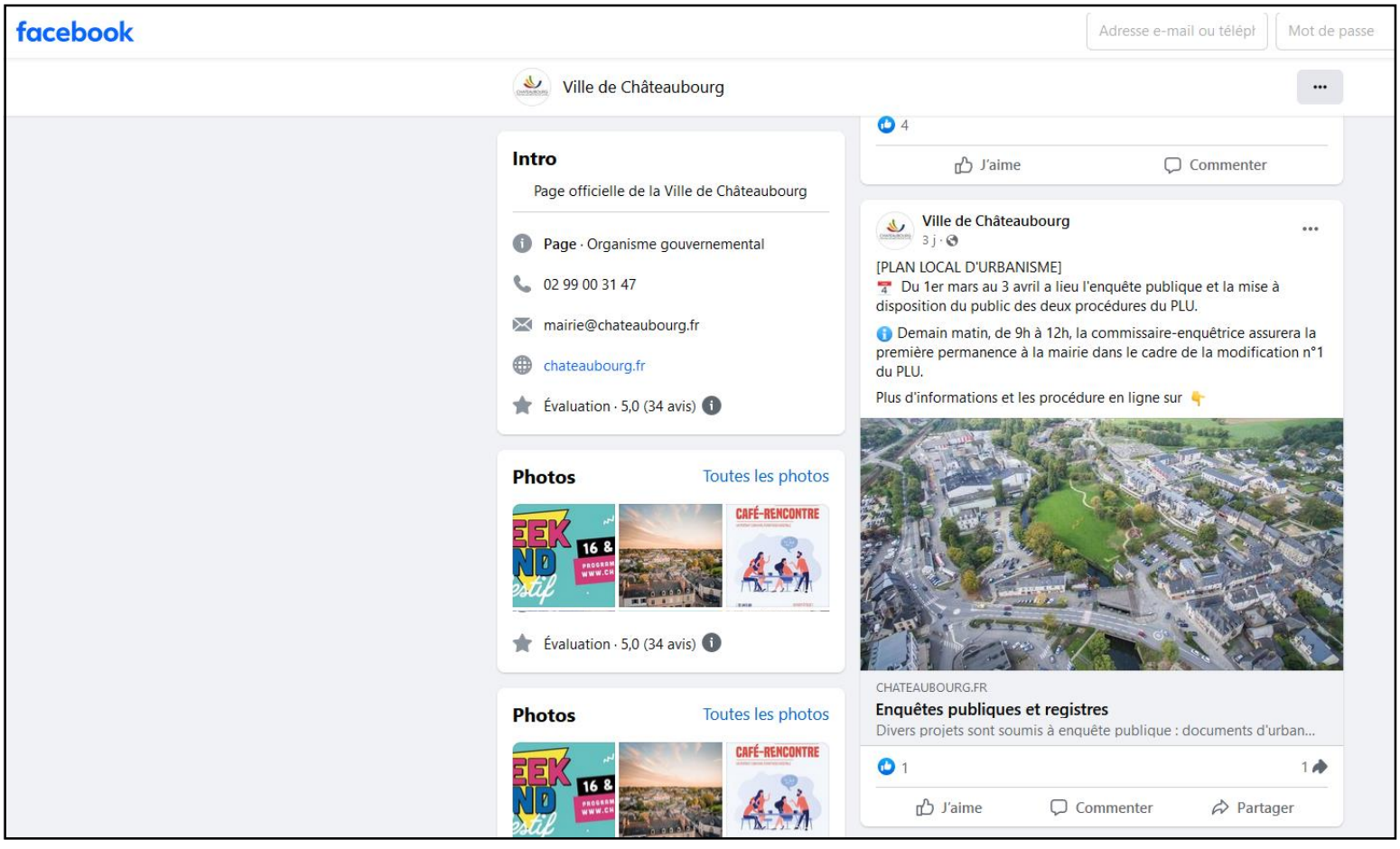

facebook

Adresse e-mail ou téléph | Mot de passe

Ville de Châteaubourg

Intro

Page officielle de la Ville de Châteaubourg

Page · Organisme gouvernemental

02 99 00 31 47

mairie@chateaubourg.fr

chateaubourg.fr

Évaluation · 5,0 (34 avis)

Photos — Toutes les photos

Évaluation · 5,0 (34 avis)

Photos — Toutes les photos

4

J'aime — Commenter

Ville de Châteaubourg
3 j ·

[PLAN LOCAL D'URBANISME]
Du 1er mars au 3 avril a lieu l'enquête publique et la mise à disposition du public des deux procédures du PLU.

Demain matin, de 9h à 12h, la commissaire-enquêtrice assurera la première permanence à la mairie dans le cadre de la modification n°1 du PLU.

Plus d'informations et les procédure en ligne sur

CHATEAUBOURG.FR
Enquêtes publiques et registres
Divers projets sont soumis à enquête publique : documents d'urban...

1 — 1

J'aime — Commenter — Partager

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

INFO FLASH n°234 – mars 2024

URBANISME

Plan local d'urbanisme (PLU)

Modification n°1 - Enquête publique

Une enquête publique est lancée concernant la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de Bellevue. Cette modification a pour objectif une utilisation plus économe des sols et de favoriser une plus forte densité de logements au cœur de l'agglomération.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Châteaubourg, du vendredi 1er mars à 9h au mercredi 3 avril 2024 à 17h30, aux horaires d'ouverture habituels. Une commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie, les :

- vendredi 1er mars, de 9h à 12h
- mercredi 13 mars, de 16h à 18h
- mercredi 3 avril, de 14h à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie et sur www.chateaubourg.fr. Le public pourra formuler ses observations et propositions : dans le registre d'enquête, auprès de la commissaire-enquêtrice, par voie postale, via le formulaire disponible sur www.chateaubourg.fr ou encore à enquete.publique@chateaubourg.fr.

Modification simplifiée n°2 - Mise à disposition du public

La modification simplifiée n°2 a pour objet de procéder à la correction d'erreurs matérielles relevées, d'adapter certains points du règlement pour améliorer l'instruction des autorisations d'urbanisme, d'affirmer les activités commerciales existantes rue de la Goulgatière, de permettre la requalification de deux propriétés communales par la construction de logements aidés, et de compléter le repérage des bâtiments existants.

La mise à disposition du public se déroulera à la mairie de Châteaubourg, du vendredi 1er mars à 9h, au mercredi 3 avril 2024 à 17h30, aux horaires d'ouverture habituels.

Pendant toute la mise à disposition du public, le dossier sera consultable sur www.chateaubourg.fr et en mairie. Le public pourra formuler ses observations et propositions par écrit dans un registre papier, via le formulaire disponible sur www.chateaubourg.fr, ou par voie postale.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

E-mail : annoncelegale@7jours.fr / Plateforme : https://annoncelegale.7jours.fr

7JOURS L'ÉCO DE LA BRETAGNE, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Le site 7jours.fr est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (https://actulegales.fr/).

APPELS D'OFFRES AVIS D'ENQUETE

RENNES METROPOLE - RENNES
Déclassement du domaine public routier métropolitain
Avenue Chardonnet à Rennes

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2024-0082 en date du 24/01/2024, Rennes Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier métropolitain d'une partie de l'avenue Chardonnet à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du lundi 26 février 2024 à 9h00 au lundi 11 mars 2024 à 17h00 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à l'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes ; en ligne sur le site internet de Rennes Métropole : https://metropole.rennes.fr

- consigner ses observations sur le registre d'enquête ;

- ou les adresser par écrit à la commissaire-enquêtrice, Rennes Métropole - Service de la Maîtrise Foncière, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou dauh-maitrisefonciere@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public le lundi 26 février de 9h00 à 12h ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 mars 2024, de 14h00 à 17 h, au lieu d'enquête précité.

L247J01153

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE
Secrétariat général
Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

SECOND AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande de Rennes Métropole, une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires au projet de ZAC Eurorennes.

L'enquête se déroule pendant 15 jours consécutifs, du lundi 5 février au lundi 19 février 2024 inclus.

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement au Point Info de Rennes métropole (4 avenue Henri Fréville 35031 Rennes) aux heures suivantes, pendant la durée de l'enquête : — du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

M.Gérard Pelhâte, agriculteur en retraite, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il sera présent au Point Info de Rennes Métropole pour recevoir en personne les observations et propositions du public : — le lundi 5 février, de 10h à 12h — le mardi 13 février de 10h à 12h — le lundi 19 février de 15h à 17h.

Des observations sur la limite des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête : — au siège de Rennes métropole, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ; — par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à Rennes métropole ; — par courriel, à l'adresse suivante : [Dref-ernuetes-publiquesaille-et-vilaine.gouv.fr en précisant le thème de l'enquête en objet : « PARCELLAIRE_RENNES_ZAC EURORENNES »

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée au siège de Rennes Métropole et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Tél : 0800 36 3b wwwille-et-vilaine.gouvir 81 boulevard d'Armorique, 35000, Rennes

Fait à Rennes, le 2 5 JAN. 2024

Pour le préfet, Le secrétaire général . Pierre LARREY

L247J01206

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Aménagement des Territoires et des Transitions
Pôle Urbanisme et Contractualisation
Secrétariat CDAC

AVIS

Le projet enregistré le 27 novembre 2023 sous le numéro 22, déposé par l'association Ciné-Dol en qualité d'exploitante du cinéma et dont le siège social se situe 18 B rue de Légeard à Dol-de-Bretagne, afin d'obtenir l'autorisation d'agrandir le cinéma à enseigne «Ciné-Dol» par la création d'une 3ème salle de cinéma de 143 places situé 18 B rue de Légeard à Dol-de-Bretagne a fait l'objet d'un avis favorable en date du 27 janvier 2024.

Cet avis peut être consulté à la Mairie de Dol-de-Bretagne ou à la Direction départementale des territoires et de la mer de Rennes.

L247J01627

COMMUNE DE SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Agrandissement de la cantine scolaire et rénovation des locaux du 1er étage de la mairie
Maitre d'ouvrage : Nom et adresse : Mairie de SAINT OUEN DES ALLEUX
Objet du marché : Agrandissement de la cantine scolaire et rénovation des locaux du 1er étage de la mairie
Type de marché : Mission de Maîtrise d'oeuvre
Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Date limite de réception des offres : 8 mars 2024 à 12h00
DCE téléchargeable sur la plateforme : www.megalisbretagne.org
Conditions de remise des candidatures ou des offres : La transmission des offres par voie dématérialisée sur la plateforme www.megalisbretagne.org est conseillée.

L247J01811

COMMUNE DE CHÂTEAUBOURG - ENQUÊTE PUBLIQUE - 1ER AVIS

Par arrêté n°55-2024 en date du 9 février 2024, le Maire de CHÂTEAUBOURG a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de RENNES a désigné Michèle PHILIPPE en qualité de commissaire-enquêtrice.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de CHÂTEAUBOURG, du vendredi 1er mars 2024 à 9h au mercredi 3 avril 2024 à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie de Châteaubourg, les lundi 1er mars 2024 de 9h à 12h, mercredi 13 mars de 16h à 18h et mercredi 3 avril 2024 à de 14h à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions : dans un registre en mairie, par écrit et par oral lors des permanences de la commissaire-enquêtrice, par voie postale adressée à la mairie de Châteaubourg, par voie électronique à l'adresse enquete.publique@chateaubourg.fr ou via le formulaire disponible sur le site internet de la ville.

A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire-enquêtrice, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer par délibération sur la modification n°1 du PLU. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Châteaubourg et sur le site internet de la ville pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L247J01893

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 31/01/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **A&C**

Objet social : La prise de participations minoritaires ou majoritaires dans toutes les entreprises groupement d'intérêt économique ou sociétés, crées ou à créer, par souscriptions, achats, apports de parts sociales, parts d'intérêts, d'actions, d'obligations convertibles en actions et plus généralement de titres de toutes espèces, la gestion de titres. L'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières.

Siège social : 6 La Tremblais, 35190 LA BAUSSAINE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT MALO

Président : M. ROLLAND Aurélien, demeurant 6 La Tremblais, 35190 LA BAUSSAINE

Directeur général : M. PLIHON Charles, demeurant 3 Allée de Ouessant, 35850 GEVEZE

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix

L247J01531

LE SITE WEB **7JOURS.FR** EST HABILITÉ POUR LES ANNONCES LÉGALES DU DÉPARTEMENT DE **L'ILLE-ET-VILAINE (35)** ET DU **MORBIHAN (56)**

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

AVIS 1

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

CPAM d'Ille-et-Vilaine

Formation initiale des managers

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : CPAM d'Ille-et-Vilaine.
Objet du marché : formation initiale des managers.
Durée du marché : 48 mois.
Procédure de passation : procédure adaptée.
Modalités d'attribution : cf. RC.
Critères de sélection : cf. RC.
Date limite : 20 mars 2024, 12 h 00.
Adresse internet : www.marches-publics.gouv.fr
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 8 février 2024.

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

Travaux de signalisation horizontale

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Châteaubourg, 35220 Châteaubourg.
Type de numéro national d'identification : Siret n° 21350068900251.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil acheteur :
https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Bérangère Le Brusq.
Adresse mail du contact : b.lebrusq@chateaubourg.fr
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : cf RC.
Capacité économique et Financière - conditions/moyens de preuve : cf RC.
Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : cf RC.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : vendredi 23 février 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électroniques : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : travaux de signalisation horizontale.
Code CPV principal : 45233221-4.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Châteaubourg.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Information complémentaires
Visite obligatoire : non.

Agriculture, environnement

Le fermier a le droit, en principe, de détruire les haies

Un agriculteur a le droit de « faire disparaître talus, haies, rigoles et arbres » afin de faciliter son travail en créant de plus grandes parcelles de culture, indique un arrêt de la Cour de cassation. En principe, le cultivateur doit notifier au propriétaire, par lettre recommandée, son intention d'araser les haies ou les talus, de détruire les arbres ou les rigoles, mais le silence du propriétaire vaut acceptation, selon la loi.
La résiliation du bail en pareil cas peut aussi être envisagée, selon la Cour de cassation, mais pas en invoquant la protection de l'environnement. Cette sanction n'est possible que si les agissements du fermier sont jugés « de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds », laquelle n'est pas nécessairement liée au respect de l'environnement.
De manière générale, dans les baux ruraux, la loi ne permet des clauses de respect de l'eau, de la biodiversité, des paysages, des sols ou de l'air que dans des cas particuliers très restrictifs. (Cass. Civ 3, 14.12.2023, Y 22-20.257).

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Nouveaux Seniors n°1.

Commune **Iffendic**

Réhabilitation d'une maison en 2 cellules commerciales et un logement

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 - Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune Iffendic.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 213 501 331 00010.
Ville : Iffendic. Code postal : 35750.
Groupement d'acheteurs : non.
Section 2 - Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.megalis.bretagne.bzh//index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=184361&orgAcronyme=c8x
Identifiant interne de la consultation : 2024_001.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Gurvan Corbel DST.
Adresse mail du contact : mairie@iffendic.com
N° téléphone du contact : +33 2 99 09 70 16.
Section 3 - Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 1er mars 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : non.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 - Identification du marché
Intitulé du marché : réhabilitation d'une maison en 2 cellules commerciales et un logement.
Code CPV Principal : 45262700.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : réhabilitation d'une maison en 2 cellules commerciales et un logement.
Lieu principal d'exécution du marché : 35.
Durée du marché (en mois) : 1
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 - Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot 01 : désamiantage.
CPV du lot 01 : 45262660.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 01 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 02 : terrassement, VRD, espaces verts.
CPV du lot 02 : 45112500.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 02 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 03 : démolition, gros oeuvre.
CPV du lot 03 : 45111000.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 03 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 04 : charpente bois.
CPV du lot 04 : 45261100
Estimation de la valeur hors taxes du lot 04 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 05 : couverture, étanchéité.
CPV du lot 05 : 45261212.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 05 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 06 : menuiseries extérieures bois.
CPV du lot 06 : 45421150.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 06 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 07 : serrurerie
CPV du lot 07 : 45262400.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 07 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 08 : menuiseries intérieures.
CPV du lot 08 : 45421000.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 08 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 09 : cloisons, doublages, isolation, plafonds.
CPV du lot 09 : 45410000.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 09 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 10 : revêtement de sol, faïence.
CPV du lot 10 : 45430000.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 10 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 11 : peinture.
CPV du lot 11 : 45442100.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 11 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 12 : électricité CFO CFA.
CPV du lot 12 : 45311000.
Estimation de la valeur hors taxes du lot no 12 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 13 : plomberie, chauffage, ventilation.
CPV du lot 13 : 45330000.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 13 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Description du lot 14 : photovoltaïque.
CPV du lot 14 : 45261215.
Estimation de la valeur hors taxes du lot 14 :
Critères d'attributions :
Type de marché réservé :
Section 6 - Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui.
Autres informations complémentaires :

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Avis administratifs

Commune de CHÂTEAUBOURG

1ER AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 55-2024 en date du 9 février 2024, le maire de Châteaubourg a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU).
À cet effet, M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné Michèle Philippe en qualité de commissaire enquêtrice.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Châteaubourg, du vendredi 1er mars 2024 à 9 h 00 au mercredi 3 avril 2024 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie de Châteaubourg, les :
- lundi 1er mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 13 mars de 16 h 00 à 18 h 00,
- et mercredi 3 avril 2024 à de 14 h 00 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions : dans un registre en mairie, par écrit et par oral lors des permanences de la commissaire enquêtrice, par voie postale adressée à la mairie de Châteaubourg, par voie électronique à l'adresse :
enquete.publique@chateaubourg.fr
ou via le formulaire disponible sur le site internet de la ville.
À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire enquêtrice, le conseil municipal sera amené à se prononcer par délibération sur la modification n° 1 du PLU. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Châteaubourg et sur le site internet de la ville pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE

Commune de CORNILLÉ

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société Bretl Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Cornillé, sera ouverte du lundi 4 mars 2024 à 9 h 00 au vendredi 5 avril 2024 à 17 h 00 inclus.
Le préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.
M. Philippe Bouguen, ingénieur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Cornillé située 1, place de l'Église, 35500 Cornillé, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 14 h 00 à 17 h 30, sauf le vendredi 5 avril 2024 dont les horaires de consultation seront de 14 h 00 à 17 h 00 et sur le site internet de la préfecture :
https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques
Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel «Enquête publique centrale photovoltaïque Cornillé», soit par courrier à la mairie de Cornillé, 1, place de l'Église, 35500 Cornillé, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine :
pref-urbanisme-epilille-et-vilaine.gouv.fr
Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la préfecture :
https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques
Les observations doivent être exprimées entre le lundi 4 mars 2024 à 9 h 00 et le vendredi 5 avril 2024 à 17 h 00 pour être recevables.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Cornillé située 1, place de l'Église, 35500 Cornillé, aux dates suivantes :
- lundi 4 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 20 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 5 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société Bretl Sun ISDND, 1, avenue de Tizé, CS 43603, 35236 Thorigné-Fouillard, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, M. Loïc Mahot, e-mail : l.mahot@lenergie.fr
téléphone 07 56 05 45 76.
Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Cornillé et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur adjoint
de la Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté
Hugues JARDIN.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur jo e

Vie des sociétés

LEGISPHERE AVOCATS

Me Quitterie LOPEZ DELAVALLADE
Association d'avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
inscrite au Barreau de Saintes
7, cours du Maréchal Leclerc
17100 SAINTES

P.C.D.F.

S.A.S. Au capital de 15 552 euros
5, rue du Puits-aux-Braies
à SAINT-MALO (35400)
RCS Saint-Malo 538 792 052

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE du 2 février 2024 il a été décidé de transférer le siège social de Saint-Malo (35400), 5, rue du Puits aux Braies à Cognac (16100), 27, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à compter de la date de la dite assemblée.
Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Angoulême et la radiation au RCS de Saint Malo

Pour avis.

EKS STORE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, rue Louison-Bobet
35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND
889 824 272 RCS Rennes

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant décisions extraordinaires du 1er février 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6, rue Louison-Bobet, 35290 Saint-Méen-le-Grand au 16, rue Saint-Vincent-de-Paul, 35290 Saint-Méen-le-Grand à compter du 1er février 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Dépôt légal au RCS de Rennes.

Pour avis.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS - SIPA

Société civile
Au capital de 7 037 652 euros
Siège social : 10, rue du Breil
35000 RENNES
429 870 603 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 8 décembre 2020, le mandat de la société KPMG SA, située Tour Eqho, 2, avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 726 417, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé pour six exercices.
Lors de cette même assemblée, les associés prenant également acte de la fin du mandat de KPMG Audit Ouest, commissaire aux comptes suppléant, ont décidé de ne pas le remplacer, en application de l'article L.823-1 du Code de commerce.

Pour avis.

B3D

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 39, cours de Bilbao
35200 RENNES
RCS Rennes 949 554 380

MODIFICATIONS DIVERSES

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2024 a décidé à compter du 1er janvier 2024 de :
- Nommer en qualité de président M. Tran Do, demeurant 13, avenue de la Bouvardière, 35650 Le Rheu en remplacement de M. Bingol Mucahit, pour cause de démission.
- Transférer le siège social de la société Place du Granier, 35135 Chantepie.
Modification au RCS Rennes

TRAN DO.

Régime matrimonial

SCP Guillaume de POULPIQUET Gatien PINGUET et Olivier BRANELLEC
5, rue Madeleine-Brès
35580 GUICHEN

CHANGEMENT DE RÉGIME MATIRMONIAL

Suivant acte reçu par Me Guillaume de Poulpiquet, notaire associé à Guichen (35580), 5, rue Madeleine-Brès, CRPCEN 35073, le 8 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au profit du conjoint survivant entre : M. Michel Jean-Marie Hervé Barreau, né à Laval (53000) le 26 mars 1951 , et Mme Chantal Roselyne Marie Gabrielle Rihet, née à Bourg-des-Comptes (35890) le 20 avril 1956, demeurant ensemble à Rennes (35000), 16, rue Jean-Baptiste-Barré.
Mariés à la mairie de Rennes (35000) le 1er septembre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

Autres légales

GARANTIE FINANCIÈRE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité R2I-Rénó-Invest-Immo, 28, lieu-dit Mons, 35170 Bruz, immatriculée au RCS 813 712 502, pour son activité de transactions immobilière depuis le 15 mai 2019, auprès de son garant financier, Galian Assurances, société anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de Galian Assurances, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

GARANTIE FINANCIÈRE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité Mli Atlas Mili Invest France, 2, Claude-Chappe, 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche, immatriculée au RCS 892 132 143, pour ses activités de transaction immobilière depuis le 10 mai 2022, gestion immobilière depuis le 10 mai 2022, auprès de son garant financier, Galian Assurances, société anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de Galian Assurances, 89, rue la Boétie, 75008 Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

Ventes aux enchères

35 Vente aux Enchères Publiques par devant le JEX du **T.J. SAINT-MALO**
49 Av. Aristide Briand - CS 51731 - 35417 SAINT-MALO Cedex,
le **MERCREDI 20 MARS 2024 À 14 H 00 - EN UN LOT**

UN APPARTEMENT A SAINT-MALO (35400)
5 Rue de Toulouse

De 97,91 0m², au 1er étage, comprenant : entrée dégagement avec placard, débarras, WC, salle de bains, cuisine, 2 chambres avec placards, séjour avec placard. Au sous-sol : **UNE CAVE**

LES LIEUX SONT LOUÉS.

Mise à prix : 180 000 €

Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à 18 000 € en un chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat.

Rens.: 1°) **La SELARL HAROLD AVOCATS,** anciennement dénommée **SELARL NMCG Avocats Associés Ouest,** agissant par **Me Nolween CORNILLET**, Avocat inscrit au barreau de SAINT-MALO DINAN, demeurant à DINAN (22100) 19 rue de l'Horloge.

2°) **La SELARL TMDLS - AVOCATS,** prise en la personne de **Me Nicolas TAVIEAUX-MORO,** société d'Avocats inscrite au Barreau de PARIS, demeurant 72, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS - **Tél. : 01.47.20.17.48 - www.tmdls.fr**
Mail : ntavieauxmoro@tmdls.fr.

3°) Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du JEX du TJ de SAINT-MALO - DINAN où il est déposé (RG n°21/00017) ou au Cabinet de l'Avocat du créancier poursuivant.

VISITE SUR PLACE LE 7 MARS 2024 DE 11 H 00 À 12 H 00

Médias

Il ne faut pas cacher un panneau publicitaire

Il ne faut pas cacher un panneau publicitaire, que ce soit par inadvertance ou volontairement, car son exploitant peut alors faire juger qu'il y a un « trouble manifestement illicite » et obtenir une condamnation.
Dès lors que l'exploitant du mobilier urbain est titulaire d'un contrat signé avec l'autorité municipale, qui lui confie la gestion des panneaux publicitaires, personne ne peut s'opposer à leur exploitation ou troubler cet affichage publicitaire pour des raisons commerciales ou politiques ou liées à l'environnement, a jugé la Cour de cassation.
(Cass. Com 6.9.2023 H 21-18.053).

Immobilier

La seule forme de la toiture peut créer une servitude chez le voisin

À l'occasion d'un litige entre voisins, l'un des deux réclamait que l'autre pose une gouttière afin de canaliser ses eaux de toiture qui se répandaient sur son terrain. Mais le propriétaire de la toiture refusait, expliquant que l'eau était toujours tombée au sol, durant plus de trente ans, sans être collectée, ce qui avait créé à son bénéfice une servitude au détriment du voisin qui devait donc supporter l'écoulement. La servitude, comme la propriété, peut s'acquérir par le maintien d'une situation au vu et au su de tous durant plus de trente ans.
La prescription de trente ans ne peut créer un droit que si la servitude est apparente, visible, de façon que tout le monde ait conscience de son existence, argumentait le plaignant pour sous-entendre qu'il avait pu l'ignorer.
Mais la toiture étant demeurée plus de trente ans sans modifications, le voisin avait forcément conscience de l'existence de l'écoulement des eaux, compte tenu de la configuration des lieux, ont conclu les juges pour rejeter définitivement la contestation.
(Cass. Civ 3 25.5.2023 E 21-24.560).

Immobilier

Le couvreur n'est pas forcément assuré pour tout travail de couverture

Tout travail d'étanchéité sur une toiture ne relève pas forcément des compétences classiques d'un couvreur et le client doit donc vérifier qu'il ait souscrit une assurance particulière correspondante.
C'est le cas des travaux d'étanchéité d'une toiture terrasse, a jugé la Cour de cassation, car il s'agit d'un travail qui nécessite des compétences spécifiques et qui n'est pas nécessairement garanti par l'assurance.
La nuance complique la tâche du client qui peut être un particulier incompétent en la matière et qui doit vérifier non seulement l'existence de l'assurance décennale du couvreur mais aussi que sa commande de travaux de couverture d'une toiture plate entre bien dans les activités pour lesquels l'entrepreneur est compétent et assuré.
L'affaire se complique encore lorsque le contrat d'assurance peut admettre que cette activité soit réalisée à titre accessoire sur le chantier mais non à titre principal.
La Cour de cassation a fréquemment jugé que le maître de l'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire du bâtiment, qui commande des travaux, devait vérifier avant le début des travaux

ouest france

Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social: 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouest.france
Twitter: @OuestFrance

Rédaction de Paris: 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur: M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur: M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste: M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffié, MM. Sébastien Grosmaître, Edouard Reis-Carona.

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques) **35€/mois** au lieu de 45,50€

Déjà abonné ? Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12h-15h)

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente,
Valérie Cotterau, Elsa Da Costa Grangier,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Philippe Besnard, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée: SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou.

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi média,
tél. 02 30 88 07 75. www.additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression: Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88.7%. Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du mardi 13 février 2024:
479 135

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

AVIS 1 - ERRATUM

Obsèques

Suite des obsèques

Ercé-en-Lamée, Bain-de-Bretagne Servon-sur-Vilaine, Torcé

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Marcel LOISANCE

survenu à l'âge de 70 ans.
De la part de :
Mme Odile Loisance, son épouse;
Delphine, David, Cindy,
ses enfants et leurs conjoints;
Axel, Nathan, Emily, Louis, Jade,
Marceau, Auguste, ses petits-enfants,
et toute sa famille, amis, voisins.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 5 mars 2024, à 10 h 30, en l'église de Ercé-en-Lamée,** suivie de la crémation dans l'intimité familiale, au crématorium de Vern-sur-Seiche, à 16 h 30.
Marcel repose au funérarium Lorand, rue du Chêne Vert à Bain-de-Bretagne.
Visites de 14 h à 18 h.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Fleurs naturelles seulement.
Condoléances sur www.pompes-funebres-baindebretagne.fr

PF Lorand, Bain-de-Bretagne, 02 99 43 85 09

Taillis, Montreuil-sous-Pérouse Joué-sur-Erdre, Nogent-sur-Marne (94), Saint-Médard-en-Jalles (33) Rennes

A ceux qui l'ont connue, aimée et estimée, nous faisons part avec tristesse du décès de

Monick LOUVEL
née AUFFRAY

survenu le lundi 26 février 2024, à l'âge de 71 ans.
De la part de :
Daniel Louvel, son époux;
Géraldine, Anaïs, ses filles;
Jérémy, son gendre;
Mahé, Arthur, Victor, ses petits-enfants;
ses frères et ses sœurs,
ses beaux-frères et ses belles-sœurs.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 1er mars 2024, à 14 h 30, en l'église de Montreuil-sous-Pérouse.**
Monick repose à la chambre funéraire René Goupil, 1 av d'Helmstedt à Vitré.
Visites de 14 h à 18 h.
La famille souhaite de préférence des fleurs naturelles.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Goupil - Funéplus, Vitré, 02 99 75 00 70

⁂

Vitré, Taillis

La présidente, le conseil d'administration et les collaborateurs du Crédit Mutuel de Bretagne Vitré-Châtillon, la direction de l'Unité Territoriale de Vitré et la direction départementale du Crédit Mutuel de Bretagne ont le regret de vous faire part du décès de

Madame Monick LOUVEL
Administratrice de la caisse du Crédit Mutuel Vitré-Châtillon

Ils vous invitent à participer à la cérémonie religieuse qui sera célébrée **vendredi 1er mars 2024, à 14 h 30, en l'église de Montreuil-sous-Pérouse** et présentent leurs sincères condoléances à toute la famille.

Quiberon, Carhaix-Plouguer Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean RIOU

survenu à l'âge de 94 ans.
De la part de :
Didier et Nathalie Riou,
Claudie et André Cren,
Roland et Patrice Marcou, ses enfants;
Tanguy, Alizée, Camille, Loïck, Mélanie, ses petits-enfants et leurs conjoints;
Clara, Gabrielle, Raphaël,
ses arrière-petits enfants,
et toute la famille.

Un hommage lui sera rendu **mardi 5 mars 2024, à 14 h 30, au crématorium de Plescop.**
Jean repose au funérarium de Quiberon.
La famille remercie sincèrement le personnel de l'EHPAD de Quiberon pour sa gentillesse et son dévouement.

Saint-Malo, Saint-Coulomb

Nous avons l'immense douleur de vous faire part du décès accidentel de

Matteo NOBLET

survenu à l'âge de 18 ans.
De la part de :
Cédric Noblet, son papa;
Marie Gobin, sa maman;
Soane, Liam, ses petits-frères;
ses grands-parents,
ses oncles,
ses cousins, cousines,
Soleda, sa petite-amie,
et toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 1er mars 2024, à 14 h 30, en l'église de Saint-Ideuc.**
Matteo repose à la chambre funéraire Lesacher, 11 boulevard de l'Espérance, à Saint-Malo.
Fleurs naturelles uniquement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Lesacher, Saint-Malo, 02 99 82 23 25

Avis de décès

Dol-de-Bretagne

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de

Madame Guillemette LEFEVRE
née ROYER

survenu le samedi 24 février 2024, dans sa 92e année.
De la part de :
Jeannine Royer, sa belle-soeur
et ses enfants ainsi que l'ensemble de la famille.

Les obsèques ont été célébrées **dans l'intimité, le mercredi 28 février 2024.**
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF de la Baie, Dol-de-Bretagne, 02 99 73 57 00

Remerciements

Vitré, Montreuil-sous-Pérouse

Un grand merci à vous tous qui, par votre présence, vos pensées, vos fleurs, vos dons, vos messages ou vos cartes, ont témoigné soutien et sympathie lors du décès brutal de

Monsieur Rémy LOEILLET

survenu le 16 février 2024.
Dans l'impossibilité de répondre à chacun,
Agnès, son épouse;
ses enfants et toute la famille
vous remercient chaleureusement.

Saint-Jouan-des-Guérets, Guipel Saint-Malo

Votre présence nombreuse aux obsèques, les fleurs offertes, les dons, les envois de cartes, les messes, les messages plein d'amitié et d'affection témoignent de l'estime que vous aviez pour

Monsieur Michel JAMET

Marie-Josèphe, son épouse;
Sylvie et Sébastien,
sa fille et son conjoint;
Thibault, Alice, ses petits-enfants;
sa soeur, ses frères, ses belles-soeurs
et toute la famille, profondément touchés, vous remercient et vous expriment toute leur reconnaissance.

PF Lesacher, Saint-Malo, 02 99 82 23 25

Dinard (35), Liffré (35), Paris (75) Saint-Malo (35)

A vous tous, famille, amis, voisins, soignants, prêtres, qui les avez si bien entourés et soutenus lors du décès de

Jocelyne LUGAND
née LEHOËRFF

ses enfants et toute la famille,
dans l'impossibilité de répondre à chacun individuellement, vous remercient du fond du cœur pour votre présence, vos prières, vos offrandes de messes et de dons pour la Recherche, vos envois de fleurs et de cartes, vos messages de réconfort, vos gestes d'amitié et de sympathie et vous prient de trouver ici, l'expression de leur profonde reconnaissance.

Pour rendre hommage à un défunt, ouest-france.fr vous propose le dépôt de condoléances

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

Commune de **Dourdain**

Acquisition d'équipements de production de boulangerie-pâtisserie

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Pouvoir adjudicateur : commune de Dourdain. Téléphone 02 99 39 06 57.
Profil d'acheteur : https://megalis.bretagne.bzh
L'avis concerne un marché.
Objet du marché : acquisition d'équipements de production de boulangerie-pâtisserie.
Procédure : MAPA ouvert.
Les prestations sont traitées à prix unitaires.
Dévolution en marché unique.
Acquisition de matériel de production de la boulangerie-pâtisserie.
Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :
Capacité économique et financière : chiffre d'affaires et références.
Renseignements d'ordre administratif :
Numéro de référence du marché : 2024.02.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 février 2024.
Date limite de réception des offres : 15 mars 2024 à 12 h 00.
Délivrance du DCE : le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes.
Remise des candidatures via le profil d'acheteur :
https://www.megalis.bretagne.bzh

Fougères HABITAT

Relance du lot 06, métallerie, serrurerie
Rénovation d'un immeuble en 4 logements
5, rue de la Pinterie à Fougères

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Nom et adresse de l'organisme : Fougères Habitat, 21, rue de la Caserne, 35300 Fougères.
Consultation du lot n° 6 : métallerie, serrurerie.
Documents à produire : cf. articles 3 du règlement de consultation.
Critères de choix : le marché est attribué à l'entreprise ou groupement ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères énoncés au règlement de consultation, après vérification de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
Retrait des dossiers :
Le dossier complet est disponible gratuitement à l'adresse suivante :
https://demat.centraledesmarches.com/7074562
Date limite de réception des offres : lundi 25 mars 2024 à 19 h 00.
Date d'envoi de l'avis : 26 février 2024.

Avis administratifs

Commune de CHÂTEAUBOURG

ENQUÊTE PUBLIQUE PLU - ERRATUM

Par arrêté du 9 février 2024, modifié le 26 février 2024, le maire de Châteaubourg, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.
Elle se déroulera à la mairie de Châteaubourg, du vendredi 1er mars 2024 à 9 h 00 au mercredi 3 avril 2024 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
L'avis d'enquête comporte une erreur.
Pour la première permanence, il convient de lire vendredi 1er mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.
Pour mémoire, deux autres permanences sont assurées par la commissaire enquêtrice :
- mercredi 13 mars de 16 h 00 à 18 h 00,
- et mercredi 3 avril 2024 à de 14 h 00 à 17 h 30.

Notre territoire
UN SERVICE 100 % GRATUIT
NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !

Régime matrimonial

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sébastien Legrain, notaire associé de la société civile professionnelle Mes Guillaume Lecoq, Sébastien Legrain, et Yann Gratesac, notaires associés, titulaire d'un office notarial à Pacé (35740), 3, rue Chateaubriand, avec bureau permanent à Tinténiac (35190), ZA La Morandais, 3, rue Armand-Peugeot, CRPCEN 35021 , le 23 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec adjonction d'une clause d'attribution au survivant entre : M. Jean-Paul André Dupuy, magasinier, et Mme Sylvie Marguerite Agnès Pikor, retraitée, demeurant ensemble à Hédé-Bazouges (35630), 2, Les Champs. Monsieur est né à Rennes (35000), le 18 avril 1966, Madame est née à Troyes (10000), le 31 janvier 1962.
Mariés à la mairie de Rennes (35000), le 23 avril 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
www.editionsouest-france.fr

Vie des sociétés

mazars

SCI LE FRAPPER
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
7, rue du Général-de-Gaulle
35360 MAUTAUBAN-DE-BRETAGNE
494 169 790 RCS Rennes

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 16 novembre 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 7, rue du Général-de-Gaulle, 35360 Montauban-de-Bretagne au 14, résidence Parc Kerhuen, 56520 Guidel, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Pour avis
La Gérance.

CERFRANCE BROCÉLIANDE

APRO-BURO
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 958 euros
Siège : 59ter Lourme 35230 ORGÈRES
Siège de liquidation : 59ter Lourme
35230 ORGÈRES
509 694 352 RCS Rennes

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Linda Cochaud, demeurant 59ter Lourme 35360 Orgères, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 59ter Lourme 35230 Orgères. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur.

SCI LES CÈDRES
Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 15, rue des Lilas
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
811 624 402 RCS de Rennes

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. M. Erwan Rivallain, demeurant 15, rue des Lilas, 35510 Cesson-Sévigné a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

ML DATA & TECHNOLOGY CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 98, rue de Vern
RENNES (35000)
RCS : 899 470 249

MODIFICATION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15 octobre 2023, il a été décidé de modifier le capital social en le portant de 1 000 euros à 142 600 euros.
Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en ce sens.
Mention sera portée au RCS de Rennes.

Me Clément BOSSARD
Notaire à Cerisy-la-Salle.

Centre d'Affaires Athéna
2, rue François-Jacob
22190 PLÉRIN
Tél. 02 96 60 41 60

LEMASSON & Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 21 février 2024 par signature électronique, il a été constitué une société à responsabilité limitée (SARL) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Maison Ataïne.
Capital : 1 000 euros.
Siège social : 20, rue Louis-Blériot, 35170 Bruz.
Objet : l'exploitation d'un salon de beauté : facialiste, diagnostic de peau, la prestation de massages visages et corps, la réalisation de massage bien-être sans rapport avec l'esthétique, le soin du visage par des procédés adaptés, de soins esthétiques, et la vente de tous produits de beauté et accessoires, la négoce de tous objets de décoration, de produits cosmétiques, produits de soins du visages, produits liés aux soins prodigués, et l'organisation de tout événement en vue de la promotion de l'activité principale.
Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation au RCS.
Gérance : Mme Agnès Talineau, née le 27 juillet 1984 à Angers (49), demeurant 35, rue de la Grenetais, 35170 Bruz de nationalité française, assure la gérance de la société sans limitation de durée.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

CERFRANCE BROCÉLIANDE

ÉTIENNE SIMON
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 29, Le Relay
35133 SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 février 2024 à Saint-Germain-en-Coglès, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination : Étienne Simon.
Siège : 29, Le Relay, 35133 Saint-Germain-en-Coglès.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 euros.
Objet : prise de participation, gestion et cession de ces participations, holding.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : pas d'agrément en cas de cessions d'actions.
Président : M. Étienne Simon, demeurant 29, Le Relay, 35133 Saint-Germain-en-Coglès.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
Le Président.

SCI LES CÈDRES
Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 15, rue des Lilas
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
811 624 402 RCS de Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Erwan Rivallain demeurant 15, rue des Lilas, 35510 Cesson-Sévigné et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Rennes.

Le Liquidateur.

dimanche ouest-france
1 journal
4 cahiers

CERFRANCE BROCÉLIANDE

BENOÎT LEGROS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 56, La Feuiltais
35133 SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 février 2024 à Saint-Germain-en-Coglès, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination : Benoît Legros.
Siège : 56, La Feuiltais, 35133 Saint-Germain-en-Coglès.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 euros.
Objet : prise de participation, gestion et cession de ces participations, holding.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : pas d'agrément en cas de cessions d'actions.
Président : M. Benoît Legros, demeurant 56, La Feuiltais, 35133 Saint-Germain-en-Coglès.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
Le Président.

CERFRANCE BROCÉLIANDE

KALH
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, allée Emile-Gernigon
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Jacques-de-la-Lande du 22 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : Kalh.
Siège social : 4, allée Emile-Gernigon, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.
Objet social :
- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens ou droits immobiliers,
- l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles, et accessoirement, le cautionnement personnel ou hypothécaire, simple ou solidaire des prêts consentis par toutes personnes physiques ou morales aux associés, ensemble ou séparément, pour leur permettre de libérer les parts sociales auxquelles ils auront souscrit lors de la constitution de la société ou lors d'une augmentation de capital,
- et à titre exceptionnel, la vente de biens immobiliers.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :
- M. Damien Guillet,
- Mme Anne-Lise Escalard.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
La Gérance.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie 75116 Paris
www.arpp-pub.org
Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

ouest-france

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouest.france
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques) 35€/mois au lieu de 45,50€
Déjà abonné ? Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18h (en privilégiant le créneau 12h-15h)
abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente, Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grangier, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie,
MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste,

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 30 88 07 75. www.additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

AVIS 1 - ERRATUM

La vie des sociétés

7358525401 - VS

INNOVAL

Société coopérative agricole
à capital variable
N° agrément 10457
Siège social : rue Eric-Tabarly
CS 80038
35538 NOYAL-SUR-VILAINE Cedex
RCS Rennes 305 321 929

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION 2024

Les associés coopérateurs de la société INNOVAL sont convoqués aux assemblées de section qui se tiendront aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous, en fonction de leur section :

EST ARMOR - Mardi 19 mars à 10 h 30, site de production de semences SYNETICS, La Georgeais, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier.

COTENTIN - Mardi 26 mars à 10 h 00, Écuries Pierre-Levesque, 1, route du Haras de Bellevent, 50360 Beuzeville-la-Bastille.

NORD ILLE-ET-VILAINE - Jeudi 21 mars à 10 h 30, lycée agricole The Land, 39, rue Fernand-Robert, 35000 Rennes.

CENTRE MASSIF CENTRAL - Jeudi 21 mars à 10 h 30, L'escale Village, Sortie N° 12 A20 D920, avenue Marcel-Dassault, 36130 Déols.

EST MORBIHAN - Jeudi 28 mars à 10 h 00, Station IDELE de Mauron, salle des fêtes, 56145 Néant-sur-Yvel.

SUD ILLE-ET-VILAINE - Mardi 19 mars à 10 h 30, lycée agricole The Land, 39, rue Fernand-Robert, 35000 Rennes.

SUD MANCHE-CALVADOS EURE - Mercredi 20 mars à 10 h 30, salle des fêtes de Fontenay, 20, rue de l'Église, 50140 Romagny-Fontenay.

OUEST ARMOR - Jeudi 21 mars à 10 h 30, salle polyvalente, Le Bourg, 22160 La Chapelle-Neuve.

POITOU CHARENTE - Mardi 19 mars à 10 h 30, salle polyvalente, 18, rue du 14 juillet, 16000 Cognac.

NORD FINISTERE - Vendredi 29 mars à 10 h 30, Agrideiz, route de Brest, 29820 Guilers.

LOIRE-ATLANTIQUE - Mercredi 20 mars à 10 h 30, complexe de la Prée, Route de la Prée, 44330 Mouzillon.

MAYENNE - Jeudi 28 mars à 10 h 00, salle Agora, Rue du Haut-Bourg, 53940 Saint-Berthevin.

OUEST MORBIHAN - Jeudi 28 mars à 10 h 00, L'étoile de Mer, 30 Lann Er Roch, 56270 Ploemeur.

SARTHE NORD LOIRE - Mercredi 20 mars à 10 h 30, Ecuries Jean-Michel Bazire, La Bodinière, 72300 Solesmes.

MAINE-ET-LOIRE - Mardi 26 mars à 10 h 30, Institut Français du cheval et de l'équitation, 170, avenue du Cadre Noir, 49400 Saumur.

SUD FINISTERE - Mercredi 20 mars à 10 h 30, auberge de Youdig, Kervenguenet, 29690 Brennilis.

HAUTS-DE-FRANCE - Mercredi 20 mars à 10 h 00, salle des fêtes, 1 Grand Place, 62650 Hucqueliers.

L'ordre du jour de chaque assemblée de section est le suivant :

1. Présentation de l'activité 2023 de la coopérative.
2. Discussion sur les points soumis à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.
3. Désignation des délégués chargés de représenter la section à l'assemblée générale ordinaire.
4. Élection des éleveurs membres du comité de territoire.
5. Questions diverses.

Les délégués de section qui seront élus seront convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu le 11 juin 2024.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Rapport du conseil d'administration.
2. Rapport sur la gestion du groupe.
3. Examen des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
4. Rapports du commissaire aux comptes.
5. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
6. Quitus aux administrateurs.
7. Affectation du résultat.
8. Constatation de la variation du capital souscrit.
9. Examen et approbation des conventions réglementées.
10. Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration.
11. Allocation globale des indemnités administrateurs.
12. Allocation globale à la formation des administrateurs.
13. Questions diverses : pouvoirs.

Inscrivez-vous dès maintenant sur www.innoval.com

Si vous êtes en GAEC, chaque associé est invité à participer.

Le Conseil d'administration.

7358253401 - VS

TRENTE CINQ NOTAIRES

28, rue Alphonse-Legault
à BRUZ (35170)

LENY

SCI
Capital social : 200 euros
Siège social : 24, rue de Plélo
35000 RENNES
512 366 949 RCS Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2023, les associés ont décidé, à compter du 13 décembre 2023, de transférer le siège social à Bruz (35170), 6, rue de la Girolle.

Mention sera portée au RCS de Rennes.

7358031701 - VS

TRENTE CINQ NOTAIRES

28, rue Alphonse-Legault
à BRUZ (35170)

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Guillaume JOUIN, notaire à Bruz, en date du 1er février 2024.

Dénomination : SCI ASK.

Forme : société civile immobilière.

Siège social : 3, place Andrée-Récipon, 35890 Laillé.

Objet : acquisition, vente, gestion, et, plus généralement, exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres opérations sont soumises à l'agrément de la société.

Gérant : Mme Karine COQUANTIF, demeurant 5, impasse des Iris, 35890 Laillé.

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

7358432901 - VS

VAUGHAN AVOCATS

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DES RADIOLOGUES ASSOCIÉS

Société civile immobilière
en cours de liquidation
Au capital de 11 600 euros
Siège social :
107, avenue Henri-Fréville
35200 RENNES
RCS Rennes 477 997 464

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 2023, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation ;
- donné quitus de son mandat au liquidateur, Mme Magali AUGER, et déchargé cette dernière de son mandat de liquidateur ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 27 décembre 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis.

7358445801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous-seing-privé, en date du 26 février 2024, à Vitré.

Dénomination : DH Sols & Murs.

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social : 14, rue de Rennes, 35500 Vitré.

Objet : les activités de peinture, la pose de revêtements de sols souples, parquets, moquettes.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 000 euros.

Gérant : M. Damien HACQUES, demeurant 14, rue de Rennes, 35500 Vitré.

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Le Gérant.

7358540001 - VS

CERFRANCE BROCÉLIANDE

LES CH'TIS GOURMANDS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
43, résidence de la Lambardais
35330 VAL-D ANAST
Siège de liquidation :
43, résidence de la Lambardais
35330 VAL-D'ANAST
910 234 228 RCS Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 14 février 2024, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Sébastien ALVAREZ, demeurant 43, résidence de la Lambardais, 35330 Val-d'Anast, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31 octobre 2023.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

7358641701 - VS

Société DEUX.D

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2, rue Rallier du Baty
35000 RENNES
RCS Rennes 853 835 460

AVIS DE TRANSFORMATION

Des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2024, il résulte que :

La société est transformée en société par actions simplifiée et est dotée de ses nouveaux statuts à compter du 31 janvier 2024 ;

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale ;

Après transformation, aucune modification n'est apportée à la dénomination, au siège social, à l'objet, au capital social et à la durée de la société.

Les dispositions suivantes donnent lieu à publicité :

- Forme : société par actions simplifiée.
- Administration :

Ancienne composition :
Cogérant : M. David DARTOIS.
Cogérant : M. Yannis DARTOIS.

Nouvelle composition à compter du 31 janvier 2024 :
Présidente : société SARL JIM.

Siège social : 24, rue de Brest (35360) Montauban-de-Bretagne, RCS Rennes 409 011 723 prise en la personne de ses représentants légaux.

- Cession d'actions : libre entre associés, toute autre cession est soumise à l'agrément d'une décision collective ordinaire des associés.
- Assemblées : tout associé a le droit d'assister et de participer aux délibérations.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Pour avis,
La Présidente.

7357994801 - VS

EVOLIS Avocats
40, Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

ERIC JEAN-YVES

SC au capital de 1 000 euros
14, rue d'Anjou
35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE
820 614 667 RCS Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

En date du 29 janvier 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer, à compter de ce jour, le siège social actuellement fixé à Chartres-de-Bretagne (35131), 14, rue d'Anjou à Saint-Jacques-de-la-Lande (35136), 310, rue de Nantes.

7358667101 - VS

FIDAL AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société civile au capital de 3 000 euros en cours d'immatriculation au R.C.S. de Rennes, dénommée " LUCIENNE " ayant pour objet : l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par location ou autrement, y compris au moyen de contrats de crédit-baux, de tous immeubles, ainsi que de tous droits mobiliers ou immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

Plus généralement, elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Le siège social est fixé à Rennes (35700), 27, Boulevard de Sévigné.

Les premiers gérants sont M. Jean-Yves GAUTIER et Mme Muriel GAUTIER domiciliés à Rennes (35700), 27, boulevard de Sévigné, nommés pour une durée illimitée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés.

Pour avis.

7358313801 - VS

CERFRANCE BROCÉLIANDE

GAEC DESBOIS-TEXIER

Groupement agricole
D'exploitation en commun
Au capital de 9 000 euros
Siège social : Le Petit Bois
35850 PARTHENAY-DE-BRETAGNE
449 342 971 RCS Rennes

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur, M. Michel DESBOIS, demeurant 18, Le Verger, 35137 Pleumeleuc, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à 18, Le Verger, 35137 Pleumeleuc ; c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur.

Avis administratif

7358470701 - AA

Commune de CHÂTEAUBOURG

ENQUÊTE PUBLIQUE PLU - ERRATUM

Par arrêté du 09 février 2024, modifié le 26 février 2024, le maire de Châteaubourg a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Elle se déroulera à la mairie de Châteaubourg, du vendredi 1er mars 2024 à 9 h 00 au mercredi 3 avril 2024 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. L'avis d'enquête comporte une erreur. Pour la première permanence, il convient de lire vendredi 1er mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pour mémoire, deux autres permanences sont assurées par la commissaire-enquêtrice :

- mercredi 13 mars de 16 h 00 à 18 h 00,
- et mercredi 3 avril 2024 à de 14 h 00 à 17 h 30.

7358613401 - AA

Mairie de SAINT-JUST 35550

Enquête publique CR 159 BOSNÉ

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté du 13 février 2024, le maire de la commune a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'un chemin rural, situé à « Bosné » n° 159 (en partie) qui aura lieu sur le territoire communal du mardi 12 mars 2024 à 9 h 00 au mercredi 27 mars 2024 à 12 h 00 inclus. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 17 h 15 sauf les lundi et mercredi après-midi et jours fériés). Le public pourra ainsi en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par voie postale à l'adresse de la mairie à l'attention de M. Guy APPÉRÉ, commissaire enquêteur qui les annexera au registre. Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Saint-Just le mardi 12 mars 2024 de 9 h 00 à 10 h 00 et le mercredi 27 mars 2024 de 10 h 00 à 12 h 00.

Daniel MAHÉ, Maire

État civil de Vitré

Naissances : Loukka GOUPIL, Visseiche; Ayoub HAROUNA SOUMANA, Domalain; Jean LAGOGUEE, Luitré Dompierre; Eden TRUCAS, Saint-Cyr-Le-Gravelais; Nathan FERRE, Erbrée; Jade CHAUVIN, Saint-M'Hervé; Ethan LE GLOANIC, Montreuil-sous-Pérouse; Falak BENCIB, Montreuil-Sous-Pérouse.

Décès : Yves RENIER, Saint-Poix (53); André BODIN, Vitré.

Nécrologie

Amanlis : M. Jean-François de TALHOUET, âgé de 88 ans.

Balazé : M. Albert LUCAS, âgé de 80 ans.

Châteaubourg : Mme Annick MARCHAND, née GAUDICHE, âgée de 77 ans.

Châteaugiron : Mme Maryvonne CHENEVIERE, née HENRY, âgée de 77 ans.

Corps-Nuds : Mme Jeannine CHATEL.

Dourdain : Mme Anna BOUCHERIE, née BRETON, âgée de 94 ans.

Etrelles : M. Roger CHASSARD, âgé de 85 ans.

Janzé : M. Franck CHICHERIE, âgé de 52 ans; M. Auguste CHESMAIL, âgé de 83 ans.

La Guerche-de-Bretagne : Mme Simone CADO, âgée de 83 ans; Mme Marie-Jo GUEROIS, née RESTIF, âgée de 101 ans.

Saint-Christophe-des-Bois : Mme Jeanne PITOIS, née BARDOUX, âgée de 92 ans.

Taillis : Mme Paulette DAVENEL, née DUFEU, âgée de 79 ans.

Thourie : Mme Marie HERVOCHON, née PERRIN, âgée de 98 ans.

Vitré : M. André BODIN, âgé de 76 an ; M. Jean-Jacques BRUEL, âgé de 87 ans.

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

ENQUETE PUBLIQUE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VENDREDI 1ER MARS 2024 À 9H AU MERCREDI 3 AVRIL 2024 À 17H30

AVIS 2

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

Transmettez-nous vos annonces légales et judiciaires (Vie de Sociétés, Fonds de commerce, Enquêtes Publiques, Marchés Publics, Avis d'attribution, Publications Judiciaires, Ventes Judiciaires et autres annonces légales) par 4 moyens au choix :

par internet : www.medialex.fr
par e-mail : annonces.legales@medialex.fr
par fax : 0 820 309 009 (0,12€/mn)
par courrier : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 02 99 26 42 00

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratif

7356573401 - AA

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE

Commune de CORNILLÉ

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société Breti Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Cornillé, sera ouverte du lundi 4 mars 2024 à 9 h 00 au vendredi 5 avril 2024 à 17 h 00 inclus.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

M. Philippe BOUGUEN, ingénieur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Cornillé située 1, place de l'Église, 35500 Cornillé, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 14 h 00 à 17 h 30, sauf le vendredi 5 avril 2024 dont les horaires de consultation seront de 14 h 00 à 17 h 00 et sur le site internet de la préfecture :

https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel « Enquête publique Centrale photovoltaïque Cornillé »,

- soit par courrier à la mairie de Cornillé, 1, place de l'Église, 35500 Cornillé,
- soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la préfecture : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques

Les observations doivent être exprimées entre le lundi 4 mars 2024 à 9 h 00 et le vendredi 5 avril 2024 à 17 h 00 pour être recevables.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Cornillé située 1, place de l'Église, 35500 Cornillé, aux dates suivantes :

- lundi 4 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 20 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 5 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société Breti Sun ISDND, 1, av. de Tizé, CS 43603, 35236 Thorigné-Fouillard, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, M. Loïc MAHOT - e-mail : l.mahot@energiv.fr - téléphone : 07 56 05 45 76.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Cornillé et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Adjoint de la Direction des Collectivités territoriales et de la Citoyenneté
Hugues JARDIN.

7357286901 - AA

Commune de CHÂTEAUBOURG

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°55-2024 en date du 9 février 2024, le maire de Châteaubourg a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

À cet effet, M. le président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Michèle PHILIPPE en qualité de commissaire enquêtrice.

L'enquête publique se déroule à la mairie de Châteaubourg, du vendredi 1er mars 2024 à 9 h 00 au mercredi 3 avril 2024 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

La commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public, en mairie de Châteaubourg, les vendredi 1er mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 13 mars de 16 h 00 à 18 h 00 et mercredi 3 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et propositions : dans un registre en mairie, par écrit et par oral lors des permanences de la commissaire enquêtrice, par voie postale adressée à la mairie de Châteaubourg, par voie électronique à l'adresse enquete.publique@chateaubourg.fr ou via le formulaire disponible sur le site internet de la ville.

À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire-enquêtrice, le conseil municipal sera amené à se prononcer par délibération sur la modification n° 1 du PLU. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Châteaubourg et sur le site internet de la ville pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour parution le vendredi, merci de nous transmettre vos annonces légales au plus tard le MERCREDI 16H

(butées modifiées lors des semaines comportant un jour férié)

La vie des sociétés

7357201101 - VS

CKM LA BELLE ETOILE 2

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 26, La Belle Étoile
35580 SAINT-SENOUX
922 903 398 RCS Rennes

GÉRANCE

Lors de l'AGM du 1er décembre 2023, il a été nommé en qualité de cogérant M. Jérome BOUGEARD, demeurant 1, Dabriais, 35580 Guignen, pour une durée illimitée à compter du 1er décembre 2023. Modification sera faite au GTC de Rennes.

Pour avis
La Gérance.

7358410501 - VS

Groupe COGEDIS
Créateur de réussites

BRASSERIE ODYSSÉE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : 26, rue Pierre-Amys
35000 RENNES
953 764 214 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 17/01/2024, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de conseil en brassage, formation, brassage théorique et pratique, formation en biérologie et toute activité se rapportant à cet objet, organisation d'évènements autour de cette activité, la vente de produits dérivés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- De transférer le siège social du 26, rue Pierre-Amys, 35000 Rennes au 22, rue Alain-Gerbault, 35000 Rennes à compter du 17/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- De l'augmentation du capital social de 1 400 euros par apports en numéraire pour le porter à 1 500 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 100 euros. Nouvelle mention : Capital social : 1 500 euros.
- A pris acte de la démission de Nicolas CHERKESLY de ses fonctions de gérant à compter du 17/01/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis
La Gérance.

7358435301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Le 26 février 2024 à Saint-Malo, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS - Dénomination: BREIZH EMERAUDE - Siège : 32, rue du Révérend Père Lebret, 35400 Saint-Malo - Objet : l'acquisition, la réception comme apports, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - Durée : 99 années - Capital : 20 000 euros divisé en 2 000 actions de dix euros - Président : la société « ELAN HOLDING » (950 973 610 RCS Saint-Malo), dont le siège est situé 32, rue du Révérend Père Lebret, 35400 Saint-Malo, représentée par M. Romain FRERE, pour une durée illimitée - Directrice générale : Mme Sylvia GLEMOT, demeurant 32, rue du Révérend Père Lebret, 35400 Saint-Malo, pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCS de Saint-Malo.

Pour avis.

7358695001 - VS

EQUIMO

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social :
20, rue de la Touche-Ablin
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
modification au
RCS de Rennes 951 471 978

MODIFICATIONS

Par assemblée générale ordinaire du 28 février 2024, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L.225-248 du Code de commerce, à compter du 28 février 2024.

7358639601 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 27 février 2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BREIZH SOLAR 35.

Sigle : B.S

Objet social : commercialisation d'énergies renouvelables.

Siège social : 3, rue du haut grippé, 35510 Cesson-Sévigné.

Capital : 200 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Rennes.

Co-gérance : M. MACHADO Jordan, demeurant 3, rue du haut grippé, 35510 Cesson-Sévigné et M. POSTEC Arnaud, demeurant Kerscolier, 29310 Querrien.

MACHADO Jordan.

7358738301 - VS

SCI G.B

SCI au capital de 1 600 euros
Siège social : 23, rue du Clos Joli
35400 SAINT-MALO
434 984 860 RCS Saint-Malo

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale du 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur M. Philippe GUINARD, demeurant 23, rue du Clos Joli, 35400 Saint-Malo, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 23, rue du Clos Joli, 35400 Saint-Malo, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Malo.

Pour avis

7358794801 - VS

SELARL ERIC BRIZARD

Avocat
1, rue Jacques-Monod
35760 SAINT-GRÉGOIRE

AGENCE LDP

Forme : EURL
Capital social : 6 250 euros
Siège social : 1, le Champ Hamon
35250 SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE
798 487 609 RCS de Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 15 février 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 15 février 2024, de transférer le siège social à 12, rue Monseigneur Duchesne, 35000 Rennes.

Mention sera portée au RCS de Rennes.

7359053001 - VS

LUGAND ET ASSOCIÉS

Notaires associés
13, place Newquay
35800 DINARD

SCI 28 QUAI DU VAL

SCI au capital de 1 440 euros
Siège social : 28, quai du Val
35400 SAINT-MALO
RCS Saint-Malo 830 018 008

GÉRANCE

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 8 février 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant, Céline FENARD demeurant à Saint-Malo (35400) 2, Louis-Chopier et ce avec effet au 23 février 2024.

7358830401 - VS

SWF

Société par actions simplifiée
Au capital de 302 000 euros
Siège social :
57, boulevard Jules-Verger
35800 DINARD
538 572 991 RCS Saint-Malo

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Par décision en date du 30 mai 2018, l'associée unique de la Ssociété a décidé de :

- ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Mme Anik CHAUMARTIN,
- nommer M. Patrice MOROT en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de la réunion de l'associée unique qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Pour avis
Le Président.

7358950701 - VS

oratio avocats
RÉSEAU BAKER TILLY

ROTOTEC

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : ZA de la Chesnaie
9, rue de Saint Coulban
35540 MINIAC-MORVAN
333 402 626 RCS Saint-Malo

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a nommé : la société BDO domiciliée 7, allée Alphonse Fillion 44124 Vertou Cedex, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La Présidente.

7358838801 - VS

D&A
DANIEL AVOCATS ET ASSOCIÉS
107 avenue Henri Fréville
BP 40217
35202 RENNES cedex 2

LOC&LEV

SAS au capital de 100 000 euros
Siège social : 6, La Gaudière
35220 CHATEAUBOURG
RCS Rennes 911 925 907

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associées en date du 30 juin 2023, la collectivité des associées a :

- pris acte de la démission de Mme Elodie NOEL de ses fonctions de présidente avec date d'effet au 30 juin 2023 et a décidé de nommer en remplacement, aux fonctions de présidente, pour une durée indéterminée, la société NOVAPI, SARL au capital de 50 000 euros dont le siège social est fixé à Saint-Erblon (35230) 10, rue Arthur-de-la-Borderie, immatriculée au RCS de Rennes sous le n°954 063 384 ;
- pris également acte de la démission de M. Damien VARIZO de ses fonctions de directeur général à compter du 30 juin 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
la Présidence.

ANNONCES LEGALES
par téléphone
02 99 26 42 00

7359062901 - VS

LUGAND ET ASSOCIÉS

Notaires associés
13, place Newquay
35800 DINARD

SCM GROUPE MÉDICAL CHARCOT

SCM au capital de 7 317,60 euros
Siège social :
28, quai du Val
35400 SAINT-MALO
RCS Saint-Malo 450 355 250

GÉRANCE

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 8 février 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant, Céline FENARD demeurant à Saint-Malo (35400), 2, Louis Chopier et ce, avec effet au 23 février 2024.

7359092601 - VS

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

SCMGM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 000 euros
Siège social :
7, allée de la Fontaine
35580 GUICHEN
834 186 991 RCS Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 12 janvier 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SCMGM a décidé de transférer le siège social du 7, allée de la Fontaine, 35580 Guichen, au 12, rue des Merisiers, 35520 La Mézière avec effet au 1er juillet 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

7359099501 - VS

LES ROCHES DU SUD

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, rue du Chatry
35260 CANCALE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature-privée en date à Cancale du 26 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : LES ROCHES DU SUD.

Siège social : 4, rue du Chatry, 35260 Cancale.

Objet social : l'acquisition, la gestion, l'administration par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de fonds nécessaires à l'objet social et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; éventuellement, et accessoirement, la vente ou la revente des immeubles édifiés ou acquis par la société ; et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Pénélope HUET demeurant 4, rue du Chatry, 35260 Cancale et André HUET demeurant 4, rue du Chatry, 35260 Cancale.

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées à un tiers, même s'il s'agit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant, qu'avec un agrément donné à la majorité de plus de 81 % des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo.

Pour avis.

Judiciaires et légales

Ouest-France Ille-et-Vilaine
Mardi 5 mars 2024

Avis administratifs

Pleumeleuc

Procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste
PV EAM des parcelles
35227 ZB 283 et 35227 ZB 361

AVIS

Le maire de la commune de Pleumeleuc,
Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste,
Vu le rapport du 9 février 2024 établi par M. Sylvain Lemonnier, responsable du service technique, constatant le défaut d'entretien et l'état d'abandon des 2 parcelles sise 3, rue Laennec et 4 Levelinais, ZAE du Bas-Houet, 35137 Pleumeleuc.
Vu le courrier du 20 juillet 2020 rappelant aux propriétaires l'état de leurs parcelles «en friche et inoccupées».
Rapportons les faits suivants :
Les parcelles :
- 35227 ZB 283, 3, rue Laennec, 35137 Pleumeleuc, d'une surface de 2 940 m2,
- 35227 ZB 361, 4, Levelinais, 35137 Pleumeleuc, d'une surface de 560 m2.
appartenant à SCI RVPP, représentée pa Mme Rogriguez Valverde, résidant 9, rue Louise-Marie-Désiré-Lucas, 35160 Montfort-sur-Meu, ne sont manifestement plus entretenues et, de surcroît, n'ont pas d'occupant à titre habituel.
L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :
- bâtiment laissé à l'abandon, avec des fenêtres brisées et des désordres au niveau de la toiture avec des éléments tombés au sol,
- entreposage de déchets (bois, plastique, divers) à l'air libre avec possible présence d'amiante, ce qui génère de forts risques de pollution des sols et des cours d'eau environnants en raison des écoulements et des risques de blessures et infections pour toute personne qui pourrait pénétrer sur les parcelles ou qui se situeraient en bordure des parcelles.
- terrain laissé en friche avec le possible développement d'espèces végétales invasives,
- absence d'entretien des portails d'accès à la propriété. Absence manifeste de manoeuvre récente d'ouverture du portail du fait de la prolifération de la végétation,
- dégondage du 2e portail avec sortie de rail en partie basse et absence de maintien en partie haute avec possibles risques pour les piétons,
- réparation et entretien des portails et grillages.
Les travaux indispensables à un retour à un entretien normal consisteraient en :
- travaux d'entretien du bâtiment (notamment remplacement des fenêtres brisées, réfection de la toiture et des gouttières),
- retrait et tri des déchets laissés à l'air libre,
- entretien de la végétation,
- réparation et entretien des portails et grillage.
Ce procès-verbal sera affiché en mairie ainsi que sur les parcelles pendant trois mois, et sera inséré dans deux journaux paraissant dans le département. Il sera également notifié au(x) propriétaire(s), titulaires de droits réels et autres intéressés.

Fait à Pleumeleuc
Le 14 février 2024
Le Maire de Pleumeleuc,
Anne-Sophie PATRU.

Commune de CHÂTEAUBOURG

2E AVIS
ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 55-2024 en date du 9 février 2024, le maire de Châteaubroug a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU).
À cet effet, M. le Président du tribunal administratif de Rennes, a désigné Michèle Philippe en qualité de commissaire enquêtrice.
L'enquête publique se déroule à la mairie de Châteaubourg, du vendredi 1er mars 2024 à 9 h 00 au mercredi 3 avril 2024 à 17 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
La commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public, en mairie de Châteaubourg, les lundi 1er mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 13 mars de 16 h 00 à 18 h 00 et mercredi 3 avril 2024 à de 14 h 00 à 17 h 30.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et propositions :
- dans un registre en mairie, par écrit et par oral lors des permanences de la commissaire enquêtrice, par voie postale adressée à la mairie de Châteaubourg, par voie électronique à l'adresse : enquete.publique@chateaubourg.fr
- ou via le formulaire disponible sur le site internet de la ville.
À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par la commissaire enquêtrice, le conseil municipal sera amené à se prononcer par délibération sur la modification n° 1 du PLU.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Châteaubourg et sur le site internet de la ville pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur jo e donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Environnement

La justice, exigeante pour reconnaître les nuisances sonores

Pour admettre l'existence de nuisances sonores, la justice exige la fourniture de mesures strictes, réalisées dans des conditions particulières et ne reconnaît pas une gêne générale d'ambiance.
Dès lors, pour la Cour de cassation, si l'on se plaint d'être réveillé par le bruit du voisin, il faut être capable de démontrer que ce bruit est intolérable dans la chambre, éventuellement fenêtre et volets fermés.
Les juges ont conclu que des particuliers, qui se plaignaient des chants de coqs d'un poulailler voisin nuit et jour, ne prouvaient pas de trouble anormal de voisinage, même si un constat d'huissier avait observé des émergences incessantes de près de vingt décibels.
Les plaignants ne fournissent qu'un unique constat réalisé à l'extérieur de leur maison alors qu'ils se plaignent d'être réveillés la nuit, ce qui fait que le constat ne correspond pas à la gêne invoquée, ont tranché les juges.
Ils n'ont pas tenu compte des arguments des plaignants qui revendiquaient le droit de dormir la fenêtre ouverte ou de jouir paisiblement de l'extérieur de leur propriété. Par ailleurs, le seul fait que les bruits soient audibles à l'intérieur, fenêtre et volets fermés, n'a pas été jugé comme un constat suffisant, en l'absence de mesure technique de l'intensité.
(Cass. Civ 3, 16.3.2023, B 22-11.658).

Vie des sociétés

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

Société d'avocats
4, rue de la Prunelle
22190 PLÉRIN

WYOMING

SAS au capital de 360 000 euros
Siège social :
19, rue des Veyettes, CS 76335
35063 RENNES cedex
417 738 234 RCS Rennes

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2024, le président a nommé, à compter du 1er février 2024, M. Jean-François Poignant, demeurant 2, rue Suzanne-Galicier, 35150 Corps-Nuds, en qualité de directeur général.

Pour avis
Le Président.

SOW DRIVE

Forme : EURL
Capital social : 5 000 euros
Siège social :
23, avenue Monseigneur-Mouezy
35000 RENNES
751 487 802 RCS de Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1er février 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1er février 2024, de transférer le siège social à 17, cours J.F.-Kennedy, 35000 Rennes.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera portée au RCS de Rennes.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 29 février 2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Japy.
Objet social : acquisition, construction, modification et gestion de tout ensemble immobilier. Exploitation, location, occupation à titre gratuit de tout ou partie d'ensembles immobiliers. Plus généralement toute opération incluant l'ouverture de comptes bancaire et la conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Siège social : 9, rue des Carmes, 35000 Rennes.
Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Rennes.
Gérance : M. Pierre-Yves Le Bot, demeurant 9, rue des Carmes, 35000 Rennes.

Pierre-Yves LE BOT.

YSAD

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, pointe du Décollé
35800 SAINT-LUNAIRE
RCS Saint-Malo 951 845 130

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2024, Mme Silvie Kratochvilova demeurant 6, rue des Ravines, 22460 Uzel, a été nommée présidente en remplacement de Mme Angélique Vare démissionnaire, à compter du 1er mars 2024 ; il a également été pris acte de la démission de Mme Sarah Quéric de ses fonctions de directeur général sans procéder à son remplacement, à compter du 1er mars 2024.
Il en sera fait mention au RCS de Saint-Malo.

Pour avis.

Régime matrimonial

Étude de Mes P. ODY et C. ODY-AUDRAIN
Notaires associés
35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Pascal Ody, notaire associé soussigné de la société civile professionnelle Pascal Ody et Corentine Ody-Audrain, notaires membres d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial, à La Guerche-de-Bretagne (35130), 39, faubourg de Nantes, bureau annexe permanent à Argentré-du-Plessis (Ille-et-Vilaine), 4, Mail Robert -Schuman, CRPCEN 35132, le 27 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle (avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, au décès de l'un d'eux) entre : M. Hervé Pierre Léon Belanger, chef d'entreprise, et Mme Valérie Marie Jeanne Huard, secrétaire-comptable, demeurant ensemble à Erbrée (35500), 7, rue Georges-Hévin. Monsieur est né à Craon (53 400), le 27 janvier 1973, Madame est née à Vitré (35500), le 5 juin 1973. Mariés à la mairie de Vitré (35500), le 6 juin 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

dimanche ouest france
1 journal - 4 cahiers

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Orientation - Collégiens, lycéens : s'orienter.

Réservé aux abonnés

ouest france

Parrainez un proche et recevez 100€*

POUR VOUS

Un chèque-cadeau
À valoir dans plus de 500 enseignes partenaires
Liste sur www.cadostore.com

POUR VOTRE FILLEUL

6 mois d'abonnement
- Le journal livré avant 7 h 30.
- L'accès à tous les contenus numériques.

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
CODE : S231OPFI/AP3C

Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients - Libre réponse 25295
35099 Rennes Cedex 9

AP3C

☑ **OUI, je souhaite parrainer un proche :**

1. Je choisis la formule et je complète mes coordonnées et celles du bénéficiaire :

☐ **Pack famille 6 mois,** pour 99€ au lieu de ~~273€~~** — C231OPFI-1
ET POUR MOI : 100€ en chèque-cadeau

☐ **Pack famille 3 mois,** pour 50€ au lieu de ~~136€~~** — C231OPFI-3
ET POUR MOI : 50€ en chèque-cadeau

Mes coordonnées

Nom
Prénom
CP | Ville
Tél. portable
Impératif pour la bonne livraison de mon cadeau
N° Abonné
Pour me retrouver plus facilement

Les coordonnées de mon filleul

☐ Mme ☐ M.
Nom | Prénom
Adresse
CP | Ville
Tél.
Email
En renseignant son email, il accèdera à ses contenus numériques.

2. Je choisis mon moyen de paiement :

☐ **Par chèque** d'un montant de 99€ ou 50€ selon la formule retenue à l'ordre de Ouest-France, à joindre par le parrain ou le filleul.

☐ **FACILE, je paie déjà mon abonnement par prélèvement** et souhaite offrir ce nouvel abonnement. Le montant de 99€ ou 50€ selon la formule retenue sera alors prélevé directement sur le compte associé à mon prélèvement.

Signature

Pour chaque demande d'abonnement validée, le parrain recevra son chèque-cadeau sous 8 semaines maximum, sans possibilité de demander la contre-valeur en espèces ou d'obtenir un avoir sur abonnement.
* En chèque-cadeau. ** Voir conditions sur abo.ouest-france.fr/parrain.

ouest france

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 0299 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouest.france
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffié, M. Sébastien Gropmaître

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques) 35,99€/mois au lieu de 45,50€
Déjà abonné ? Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12 h - 15 h)
abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grangier, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président ; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin

Publicité extralocale : 366 SAS Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr
Publicité locale : Additi média, tél. 02 30 88 07 75. www.additimedia.fr
Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.
Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88,7 %. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du mardi 5 mars 2024 :